



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 23/09/2022
Date d'affichage : 26/09/2022

DELIBERATION N° 045-2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-neuf septembre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Malvine MORERA et Bernard ROQUE

Pouvoirs : Cindy CIECIERSKI donne pouvoir à Monsieur Laurent RUDELLE
Christine FERRET donne pouvoir à Madame Lucienne ANDRIEU

Madame Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**FINANCES BUDGET COMMUNAL –
DECISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la recette correspondant à la vente du bien communal parcelle A400 n'ayant pas été prévue au budget primitif communal 2022, il convient de régulariser.

En effet, le montant de la vente, soit 90 000 €, doit être enregistré en recette d'investissement et cette même somme doit être enregistrée en dépense d'investissement.

Il convient de régulariser comme suit :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	252 900,00 €	0,00 €	90 000,00 €	342 900,00 €
21 Immobilisations corporelles	252 900,00 €	0,00 €	90 000,00 €	342 900,00 €
2128/21	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	14 000,00 €
21534/21	13 000,00 €	0,00 €	77 000,00 €	90 000,00 €
2188/21	47 500,00 €	0,00 €	8 000,00 €	53 500,00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
024 Produits des cessions	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
024/024	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	1 027 427,32 €	0,00 €	90 000,00 €	1 117 427,32 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 020 427,32 €	0,00 €	90 000,00 €	1 110 427,32 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 189 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 189 000,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 189 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 189 000,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Par 12 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents

APPROUVE ET ADOPTE la décision modificative N°3 du Budget Communal 2022 comme ci-dessus énoncé,

DIT au comptable public de procéder aux ajustements comptables nécessaires à l'application de cette décision,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



MAIRIE de LE POUJOL SUR ORB
34 (Hérault)

Acte rendu exécutoire le .../09/2022
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../09/2022
et publication ou notification du .../09/2022

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification